

2023/0101

**DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE  
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois décembre, à 09 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 14

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN. COQUELET.PETIT.CHATELAIN.WERY.  
JOSSET.RAVIDAT.ASCONE

Mmes MERCIER.WAUCHER.CAFFIAU.

Absents ayant donné procuration : Mme PREVOST (BLANDO) à M. BADIDI.  
Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : Mme DELBRUYERE (STALLA) et M. CHRETIEN.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL.**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle, d'un montant de 5 600,00 euros, à l'association de l'amicale du personnel.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Accepte** le versement d'une subvention au profit de l'association de l'amicale du personnel pour un montant de 5 600,00 euros.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
AVESNELLES, le 27 DEC. 2023  
Le Maire,

